

EDITO : PREPARONS LA RIPOSTE

On se souvient de l'été 2003 : 15 000 morts dus à la canicule, une catastrophe sanitaire inédite qui avait amené le gouvernement à dire « **plus jamais ça** ». La « journée de solidarité », consistant en la suppression d'un jour férié, a été créée dans la foulée, soi-disant pour récupérer de l'argent et agir. Mais rien ne s'est réellement mis en place. Ou plutôt si : des décisions ont été prises qui ont aggravé la situation. Depuis 2003, 80 000 lits ont été fermés, dont environ 45 000 sous la présidence de Macron. Alors il devient insupportable d'entendre ces discours qui semblent découvrir, à chaque crise, qu'il manque de lits d'aval, que les services d'urgences sont sous-dimensionnés, etc.

Aujourd'hui, 23 ans après, on peut s'attendre à une nouvelle catastrophe sanitaire, peut être identique ou supérieure à celle de 2003. Pour la CGT, ce sont des morts qui sont évitables.

Une récente étude montre que les épisodes de forte chaleur accroissent significativement la mortalité, surtout chez les personnes âgées de plus de 75 ans, avec des effets plus marqués dans les zones urbaines et les communes les plus défavorisées. L'exode climatique en gironde, 220 000 personnes ont été contraintes de fuir face à la puissance des incendies qui ont ravagé la région.

Plus de 13.000 entreprises ont été évacuées en Gironde, dont 7.000 entreprises artisanales et 6.300 entreprises commerciales, plus de 200 propriétaires ont perdu leur maison, le travail de toute une vie. Avec les assurances tout commence aujourd'hui avec d'autres problèmes !

Après cet été particulièrement éprouvant marqué par les canicules et des conditions de travail dégradées pour les salarié(e)s l'inflation continue d'exploser.

Le comité d'alerte des comptes publics a été convoqué pour la deuxième fois cette année par le gouvernement. Celui-ci y a annoncé vouloir sabrer 3 milliards d'euros dans les dépenses publiques (2 milliards dans l'État et 1 milliard dans la Sécurité sociale), 2 milliards d'euros de limitation des dépenses des collectivités territoriales, ainsi qu'une compensation de 1,4 milliard d'euros au titre des aides ciblées à l'énergie versées pendant la guerre en Iran.

Au total, ce sont donc 11 à 12 milliards d'euros de coupes budgétaires qui se profilent pour le budget 2027, en incluant les 6 milliards déjà opérés au printemps.

Alors que le FMI prévoit une inflation de 2.6 % en 2026 pour la France tandis que la banque de France évoque une inflation pouvant atteindre 3.3%, l'ombre de la « désindexation des retraites » plane sur la rentrée. Depuis quelques semaines, le gouvernement semble préparer le terrain à une possible mesure ciblant les « pensions les plus élevées ». Le projet suscite déjà de nombreuses interrogations.

Doublément des franchises médicales : 2 € par boîte de médicaments, 4 € par consultation et un plafond annuel doublé, porté à 200 € par assuré. • Baisse du remboursement de certains médicaments, qui pourraient passer de 15 % à 5 %. • Nouvelle diminution de la prise en charge des soins dentaires, qui passe à 50 %, après une première baisse en 2023 (60 %). • Réduction du remboursement des transports sanitaires, avec une prise en charge pouvant descendre à 40 %. • Baisse du remboursement des dispositifs médicaux individuels (pansements, attelles, etc.). , sont d'autres mesures annoncées et: moins la Sécu rembourse plus le reste à charge augmente.

Après la canicule et les incendies de l'été, la rentrée sociale doit être à la hauteur des attaques. De nombreuses dates d'actions sont prévues pour faire barrage aux projets néfastes du gouvernement et Medef, préparons la riposte !

- 15 septembre journée d'action Santé et Action sociale, chimie, énergie.
- 21 septembre journée mondiale pour la paix,
- 29 septembre journée d'action de la Fonction publique,
- 14 octobre journée d'action défense de l'Agirc Arcco.

Le Secrétariat

SALAuds DE PAUVRES !



Limitier l'indexation des pensions de retraites sur l'inflation: c'est non !



L'approche des discussions budgétaires pour 2027 est l'occasion pour le gouvernement d'**agiter un nouveau chiffon rouge** : il menace de limiter l'indexation des pensions des retraité(e)s « aisé(e)s » sur l'inflation. En clair, c'est une baisse des pensions de retraite, en commençant par « les plus hautes, en réalité celles situées au-dessus de la moyenne, déjà basse. Le ministre de l'Economie Roland Lescure veut ainsi ouvrir une brèche et éviter à tout prix d'aller chercher l'argent dans les caisses du patronat et des grandes fortunes.

Au lieu de faire les poches des salarié(e)s et des retraité(e)s, le gouvernement doit répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

L'urgence, c'est de rétablir la retraite à 60 ans et d'abroger la réforme des retraites 2023, toujours rejetée par deux tiers des Français(e)s. L'urgence, c'est d'augmenter les pensions de retraites dont la moyenne s'élève à 1 705 euros bruts, hors paiement de la CSG. C'est aussi de lutter contre les inégalités systémiques de salaires et donc de pensions entre les femmes et les hommes : elles touchent en moyenne des pensions inférieures de 36% à celles des hommes.

Plutôt que d'agiter la menace de la dette, le gouvernement doit arrêter la distribution d'aides aux grandes entreprises, attribuées sans aucune contrepartie. Ce ne sont pas les coupes budgétaires dans les services publics ou le gel du point d'indice et des pensions qui rempliront les caisses publiques. La CGT exige par exemple la fin des exonérations et exemptions de cotisations dites « patronales » qui font perdre des recettes considérables au système solidaire de Sécurité sociale.

Alors que le gouvernement veut poursuivre une politique de casse des solidarités, la CGT revendique au contraire une autre répartition des richesses : par l'investissement massif dans les services publics, dans les moyens humains et matériels pour faire face à la hausse des besoins, au changement climatique, aux crises qui se multiplient, par la hausse des salaires, du point d'indice et des pensions de retraite.

La CGT travaille à construire les mobilisations nécessaires, notamment contre les attaques portant sur le niveau des pensions, et à gagner sur toutes ses revendications, en organisant notamment de puissantes journées de manifestation les 15, 29 septembre et le 14 octobre.



ACTION Septembre 2026

15 septembre tous et toutes dans la rue, pour nos pensions, nous retraité(e)s qui sommes pour notre Jupiter national des nanti(e)s. « Trop largement rémunéré(e)s, » nous devons être mis à contribution, gel voire diminution de nos pensions, pas de revalorisation des complémentaires

Avec le décret du 21 Aout le reste à charge passe de 100 à 140 euros annuels, 40% d'augmentation, chercher l'erreur !!!!

Il nous reste la rue pour nous faire entendre, et manifester nombreux et nombreuses pour démontrer notre désaccord, notre opposition à la politique en vigueur dirigée exclusivement vers le capital.

Nous sommes à quelques mois d'une échéance électorale majeure avec une menace de voir un parti raciste au pouvoir. Le R.N n'a jamais été aussi proche de diriger le Pays. Nous devons tout faire pour empêcher cela.

Raison de plus de manifester, le futur PLFSS discuté en fin d'année, prévoit toujours :

- ★ Le gel de nos pensions, voire la diminution,
- ★ L'augmentation de la CSG passage à 9.2%,
- ★ Pas de revalorisation des complémentaires ARRCO AGIRC,
- ★ Suppression de l'abattement fiscal de 10%.

D'autant plus que notre Jupiter en place ne va pas s'arrêter dans sa politique de plus en plus anti sociale.



Santé : besoins de main d'œuvre

Une enquête publiée par France Travail indique que de nombreuses offres d'emploi dans le domaine de la santé et de l'action sociale n'arrivent pas à être pourvues faute de candidats. Ce secteur est le premier recruteur en 2026 avec 332 000 intentions d'embauche mais, dans plus de 50 % des cas, les employeurs jugent les recrutements difficiles.

Cette situation concerne tous les métiers, y compris les médecins, avec une difficulté de recrutement qui monte pour cette profession à près de 80 %. A cela s'ajoutent des inégalités régionales importantes avec les tensions les plus fortes en Corse, Guyane, Mayotte, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

Pourtant d'ici 2030, ce sont 500 000 postes qui devront être pourvus. Les métiers les plus recherchés sont ceux d'aides-soignants, d'infirmiers et d'auxiliaires de vie.

Les recruteurs ont identifié plusieurs freins : le manque structurel de candidats, des rémunérations trop faibles et les conditions de travail, notamment la pénibilité et les horaires décalés. Ces éléments sont intéressants car ils recourent exactement l'analyse des syndicats de personnels.

Ce constat est implacable et le gouvernement le connaît mais il a fait le choix de ne pas faire de cette question une priorité nationale.

En effet, entre l'absence de réponse aux revendications syndicales et les différents plans d'économie imposés d'année en année, notre système de santé est à l'os. Il ne s'agit plus aujourd'hui de simplement augmenter les quotas de formation dans ces métiers, mais bien de leur redonner une attractivité. Cela passe essentiellement par l'amélioration des conditions de travail et une hausse substantielle des rémunérations.

La question des rémunérations devient en effet une priorité car le blocage des salaires dans la Fonction publique depuis maintenant près de 15 ans est à l'origine d'une baisse de 15 % du pouvoir d'achat des personnels, y compris dans le secteur privé qui s'aligne sur les tarifs du public.

Les comparaisons internationales montrent bien le peu de considération de ces métiers dans notre pays. Par exemple, pour la profession infirmière, en parité de pouvoir d'achat, la France est en bas du tableau des pays de l'OCDE. Le différentiel est ainsi de 12 % avec l'Irlande, de 20 % avec l'Allemagne, de 25 % avec le Danemark et de 100 % avec le Luxembourg !

Il est aussi intéressant de comparer le salaire d'une infirmière avec le salaire moyen : en France, c'est 100 %, alors que la moyenne de l'OCDE est de 120 %. Pour les aides-soignantes et les auxiliaires de vie, le salaire net en début de carrière est de 1450 euros. Cela explique leur faible attractivité quand s'y ajoutent des conditions de travail très contraignantes.



La poursuite de la politique actuelle ne peut que nous entraîner vers un effondrement de notre système de santé. Un changement radical est donc nécessaire afin que ces métiers retrouvent la reconnaissance que leur doit notre société si elle se veut humaine et solidaire

LA CHRONIQUE DE
CHRISTOPHE
PRUDHOMME
MÉDECIN URGENTISTE



QUE FONT LES DIRIGEANTS DE L'AFIPH ?

Depuis plusieurs années, l'accompagnement des personnes en situation de handicap se dégrade sans qu'aucune issue ne se dessine.

Le 30 juin, le rapport de force est monté d'un cran suite à l'appel de la CGT et SUD au rassemblement à Voreppe où se tenait l'Assemblée Générale de l'Afiph.

Les revendications étaient claires et essentielles pour l'avenir des 2300 salarié-e-s :

- * **Un vrai dialogue social, STOP à la mascarade.**
- * **Un accord relatif aux organisations du temps de travail, équitable et juste.**
- * **Des augmentations de salaires maintenant.**
- * **L'amélioration des conditions de travail.**
- * **La fin de l'austérité imposée par le Plan de Retour à l'Equilibre (PRE)**
- * **La prise en compte de la souffrance au travail et des demandes d'expertises sur les risques psychosociaux.**

Mais le message de l'employeur a été tout autre : pour accueillir les salarié-e-s, les dirigeants de l'Afiph avaient choisi de faire appel à un service de sécurité pour contrôler les accès.

Auraient-ils peur de ces femmes et des ces hommes qui font vivre quotidiennement l'association et accompagnent leurs enfants ?

Face à la mobilisation déterminée des salarié-e-s, une délégation a été reçue, pas devant les participants à l'AG, mais dans un couloir devant les toilettes !

Les administrateur-ice-s et les parents connaissent-ils réellement la situation des professionnel-le-s de l'AFIPH, la dégradation des conditions de travail, les alertes répétées et la souffrance exprimée par les salarié-e-s ?

L'Afiph répond par des vigiles, des portes closes et des assignations au tribunal.

L'Afiph (Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées) est une association à but non lucratif régie par la [loi du 1er juillet 1901](#) et reconnue d'utilité publique.

Sur notre territoire nous avons 3 sites de l'Afiph : St Maurice l'Exil, Le Péage de Roussillon et Beaurepaire.

Alors, on dénonce le manque de médecins, et on défend les hôpitaux, les EHPAD et aussi les enfants et adultes handicapés.



Votre correspondant:

Nom :

Tél :

La prochaine réunion de notre collectif aura lieu

Le Lundi 05 OCTOBRE 2026 à 8h30 précises